

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	39 (1910)
<b>Heft:</b>	9
<b>Rubrik:</b>	Programme scolaire du IVme arrondissement : année 1910-1911

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le Grand Conseil, une fois nommé, doit aussi se réunir pour vérifier les pouvoirs de ses membres, pour l'assermentation des députés et pour l'organisation de son bureau.

Voici trois extraits de journaux se rapportant aux trois points indiqués ci-dessus. (Questions sur le contenu de chacun.) Vous voyez que le Grand Conseil se réunit dans le courant de décembre. Il vérifie si les élections se sont passées *légalement*, il tranche les réclamations qui ont pu être faites. Ensuite, chaque député, à l'appel de son nom, vient jurer fidélité à la *Constitution*, sous le regard de Dieu. Il lève la main droite et prononce ces mots : Je le jure. Puis, le Grand Conseil s'organise, comme vous l'avez lu dans l'extrait de journal que je viens de vous remettre. Il élit son président pour un an. Celui-ci n'est pas immédiatement rééligible. Pour l'année 1910, le président est M. Diesbach ; voici son portrait. Puis vient l'élection des deux vice-présidents (pourquoi deux ? raison). Dans la règle, l'année suivante, le premier vice-président est appelé à la présidence. Le Grand Conseil nomme aussi deux secrétaires, dont l'un est choisi dans la personne du *chancelier d'Etat* (secrétaire du Conseil d'Etat). Enfin, il est nommé aussi des *scrutateurs*, dont vous connaissez déjà les fonctions. Le président, les vice-présidents, les secrétaires, les scrutateurs, forment ce qu'on appelle *le bureau du Grand Conseil*.

Le Grand Conseil nomme encore des *Commissions*, c'est-à-dire des groupes de députés chargés de s'occuper de telle ou telle question et de faire rapport au Grand Conseil. (Tout ceci, évidemment, s'étudie au moyen de faits.)

(*A suivre.*)

---

## Programme scolaire du IV<sup>me</sup> arrondissement

Année 1910-1911

---

**I. Histoire sainte.** — Ancien Testament. — Histoire des Apôtres, pages 227 à 253. — Etude de la carte de la Palestine.

**II. Intuition et histoire naturelle.** — Dans tous les cours, selon les lectures. — Courses scolaires avec leçons et exercices écrits d'application. — Musée scolaire à compléter. — Emploi des tableaux, collections et appareils en rapport avec les leçons. — Dessin.

**III. Lecture.** — *Semestre d'été, Cours inférieur.* — 1<sup>re</sup> année : Le Syllabaire. — 2<sup>me</sup> année : III<sup>me</sup> partie, les 12 premiers chapitres, puis les chap. 19, 20, 25, 32, 34 et 44. — VII<sup>me</sup> partie, chap. 2 et 4.

*Semestre d'hiver.* — 1<sup>re</sup> année : La 1<sup>re</sup> partie. — 2<sup>me</sup> année : La 1<sup>re</sup> partie. En plus, II<sup>me</sup> partie, chap. 1, 6, 7 et 8, 13, 14, 15, 16, 17, 23, 24, 30 et 35. — III<sup>me</sup> partie, les chapitres non étudiés durant le semestre d'été. — IV<sup>me</sup> partie, en entier. — VI<sup>me</sup> partie, chap. 2, 5, 6 et 9. — VII<sup>me</sup> partie, chap. 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

*Cours moyen.* — Livre II<sup>me</sup> degré : a) Lectures morales, au choix du maître ; plus, le chap. 13, page 65 et le chap. 34, page 101 ; b) Lec-

tures géographiques et historiques, en rapport avec le programme de l'année ; *c*) Règne animal, les 9 premiers chapitres ; *d*) Règne végétal, les 10 premiers chapitres ; *e*) Règne minéral, les 6 premiers chapitres.

**Cours supérieur.** — Livre III<sup>me</sup> degré : *a*) Lectures morales, au choix du maître ; *b*) Lectures littéraires, de la page 70 à la page 146 moins les poésies ; *c*) Lectures scientifiques : L'homme, chap. 4 et 5. — Le ciel, chap. 1, 4, 6 et 9. — Lois physiques, chap. 5, 6, 7, 8, 9, 13, 16, 19 et 23 (garçons) ; *d*) Hygiène, chap. 6 et 7 ; *e*) Connaissances usuelles, au choix, mais spécialement les premiers chapitres ; *f*) Lectures géographiques et historiques, en concordance avec le programme indiqué plus loin ; *g*) Lectures diverses sur la civilité et l'antialcoolisme. (Voir Trésors de la sainte abstinence, chap. 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 21, 27 et 32.)

*B.* Dans les classes des garçons, lire quelques chapitres à pages 245 et suivantes.

**IV. Récitation.** — *Cours inférieur.* — Les poésies renfermées dans le programme de lecture ; plus, chap. 12, page 34 ; chap. 32, page 47 ; chap. 38, page 74 ; chap. 14, page 97.

*Cours moyen.* — Chap. 6, page 51 ; chap. 25, page 89 ; chap. 64, page 156. A choisir, en outre, les poésies qui conviendront le mieux, renfermées dans le programme de lecture.

*Cours supérieur.* — Chap. 4, 7, 10, 20, 21, 38, 44 et 55 des lectures littéraires, III<sup>me</sup> degré.

**V. Grammaire et orthographe.** — Voir Programme officiel pour chaque cours. Dictées d'application en rapport avec l'étude de la grammaire. — Méthode de concentration.

**VI. Rédaction.** — Selon le programme fixé pour la lecture. Exercices d'application puisés dans les autres branches du programme (Bible, histoire, géographie, hygiène, civilité, sciences naturelles, etc). — Reproduction et imitation des lettres du II<sup>me</sup> degré (au choix). — Lettres pratiques. — Actualités.

**VII. Arithmétique.** — Voir programme officiel pour chaque cours.

**VIII. Comptabilité.** — *Cours moyen* et *cours supérieur*. — Exercices renfermés dans les 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> séries. — Comptes analogues par imitations. — Cahiers spéciaux recommandés. — Actes usuels.

**IX. Géographie.** — *Cours inférieur.* — La localité et ses environs immédiats.

*Cours moyen.* — Etude du canton au point de vue physique ; la Suisse avec le cours supérieur, points principaux.

*Cours supérieur.* — La Suisse au point de vue physique (garçons seulement). — Etude des cantons situés dans le plateau et le Jura.

**X. Histoire de la Suisse.** — *Cours moyen* et *supérieur*. — Des Lacustres à la Réformation. (Livres II<sup>me</sup> et III<sup>me</sup> degrés.) — Dans la première partie, n'étudier que les faits principaux.

**XI. Instruction civique.** — *Cours moyen.* — Famille, école, commune et paroisse.

*Cours supérieur.* — En plus, les autorités cantonales et fédérales.

**XII. Dessin.** — Programme officiel.

**XIII. Chant.** — Chants mis à l'étude. — Messe des Anges. — Cantiques. — Solfège à une et deux voix.

**XIV. Gymnastique.** — Selon le programme imposé.

*B.* Le présent programme, réparti par mois, sera annexé au journal de classe. *A. PERBIARD, inspecteur scolaire.*

— 348 —

## ÉCHOS DE LA PRESSE

A un membre du corps enseignant primaire qui exige encore de ses élèves, à l'heure actuelle, de longues et fastidieuses analyses grammaticales écrites, un inspecteur scolaire français donne, dans le *Journal des Instituteurs*, les conseils suivants :

« Voyez-vous, mon cher Instituteur, comment à mon sens il faudrait procéder pour les exercices d'analyse grammaticale. Il est bon, certes, que les enfants puissent reconnaître et indiquer sans hésitation la nature, le genre, le nombre et les autres propriétés des mots. Mais ce qui importe surtout, c'est de les habituer à chercher dans ces exercices, l'agencement, le groupement de ces mots pour l'expression de l'idée. Or, ce n'est pas par des exercices écrits, qui ont toujours un caractère quelque peu machinal, que vous arriverez à ce résultat. C'est par des exercices oraux, soit au cours de la leçon de lecture ou de la leçon de récitation, soit au cours d'une dictée, que vous atteindrez le but indiqué et que vous l'atteindrez plus sûrement. Cela ne veut pas dire que vous prendrez au hasard une phrase de la leçon de lecture, de récitation ou de la dictée. Non ; vous l'aurez, au contraire, choisie d'avance et étudiée ; vous en aurez arrêté dans votre esprit le moyen de les amener à la trancher. C'est, je n'en doute pas, une plus grande somme de travail que je vous demande, mais vous en serez récompensé par les résultats que vous obtiendrez. Dans l'exercice oral, vous l'avez souvent remarqué sans doute, mon cher Instituteur, vous faites produire beaucoup plus à l'intelligence de l'enfant parce que vous la guidez, vous la soutenez, vous la provoquez, l'excitez au besoin. Il y a un effort constant de la part de l'élève et cet effort est tout profit pour son instruction comme pour son éducation. Ne l'oubliez pas ! et appliquez désormais ce principe aux exercices d'analyse grammaticale. Votre enseignement du français ne pourra qu'y gagner ! »

\* \* \*

Faisons aimer l'instituteur d'école, nous dit M. Claude Mirel, dans le *Manuel général*. « D'instinct, le paysan reporte sur l'école et son enseignement la sympathie toute personnelle que le caractère du maître lui inspire. Dès notre arrivée dans un poste, préoccupons-